

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 5**3 janvier 2004****SOMMAIRE**

A.L.L., S.à r.l., Adams Logistic Luxembourg, S.à r.l., Marnach	204	Holding d'Investissements Financiers S.A., Luxembourg	236
AIG/Lincoln Campus-M Schatzbogen, S.à r.l., Luxembourg	194	International Technik Holding S.A., Luxembourg	237
Aircool S.A., Schieren	201	Lexpax, S.à r.l., Luxembourg	220
Aleph S.A., Luxembourg	235	Lexpax, S.à r.l., Luxembourg	220
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg ..	240	Lexpax, S.à r.l., Luxembourg	220
BTU Adapazari, S.à r.l., Luxembourg	221	Librairie Clair Chêne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette..	200
BTU Gebze, S.à r.l., Luxembourg	206	Librairie Clair Chêne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette..	200
Cable & Wireless Global Businesses Holding, S.à r.l., Luxembourg	229	Librairie Clair Chêne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette..	200
Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	229	Lux-Security S.A., Crendal	213
Cerilly Invest S.A., Luxembourg	203	Luxfibel, S.à r.l., Rombach	235
(La) Chine, S.à r.l., Diekirch	220	Maya House S.A., Luxembourg	193
CMIL Gestion S.A., Luxembourg	228	Mercury World Bond Fund (Sicav), Senningerberg	238
Continental Motor Inns (Luxembourg) S.A., Luxembourg	229	Mercury World Bond Fund, Sicav, Senningerberg	238
Contracta Finance S.A.H., Luxembourg	240	Piklift S.A., Crendal	203
Cortisa Holding S.A., Luxembourg	236	Pilot Corporation S.A., Luxembourg	228
Dimensional Stone International S.A.H. (D.S.I.), Luxembourg	237	Placolux S.A., Crendal	203
Euro Equipment Elevator Export S.A., Crendal ..	203	Pléiade Sicav, Luxembourg	239
Focal Point S.A., Luxembourg	240	Sanifinance S.A., Luxembourg	205
Fortis L Alternative, Sicav, Luxembourg	237	Souvenance Holding S.A., Luxembourg	236
GAP 1, S.à r.l., Luxembourg	213	Spitfire S.A., Luxembourg	229
		T.J.D. Consulting, S.à r.l., Crendal	213
		Trelux Capital Investissements S.A., Luxembourg	228
		Vernel Securities S.A.H., Luxembourg	239
		Welfab Investments S.A.H., Luxembourg	230

MAYA HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.524.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083079.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

AIG/LINCOLN CAMPUS-M SCHATZBOGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 97.339.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth day of November.
Before Us, Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 61, rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 81.833, hereby represented by Christophe Gammal, economist, residing in Esch/Lallange, by virtue of a power of attorney, given in Berlin, on 21 October 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of AIG/LINCOLN CAMPUS-M SCHATZBOGEN, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to become a long-term limited partner of companies which are holding real estate in European countries and to manage its own properties.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. Subject to due observance of the provisions of the Law, the Company shall have power to acquire shares in its own capital. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III - Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Managers shall be designated as A managers or B managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one A manager and one B manager.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V - General Meetings of Shareholders

Art. 13. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within twelve months after the close of the immediately preceding financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall *mutatis mutandis* refer to a resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII - Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

All the 500 (five hundred) ordinary shares issued by the Company have been subscribed by AIG/LINCOLN WEST-ERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à.r.l. All the shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

By way of derogation from article 16 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from today to 31 December 2003.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 1,850.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolves to set the number of managers at three and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

* Mr Lance Bozman, property developer, having his business address at Neumann Janos u. 1, H-1117 Budapest, Hungary, B manager;

* Ms Kristel Segers, company director, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, A manager; and

* Mr Christophe Gammal, economist, residing at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange, A manager.

2. The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 61, rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.833,

ici représentée par Christophe Gammal, économiste, résidant à Esch/Lallange, en vertu d'une procuration donnée à Berlin, le 21 octobre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre 1^{er} - Nom - Durée - Objet social - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination AIG/LINCOLN CAMPUS-M SCHATZBOGEN, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par ces présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet Social. L'objet de la Société est de devenir un associé général de sociétés détenant des biens immobiliers dans les pays européens et de gérer ses propres biens.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou industrielle favorisant directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre ou autres titres représentatifs d'une dette, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient seulement émis sous forme nominative.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (qu'ils soient permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des Statuts.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la Loi acquérir ses propres parts sociales. L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire en vertu d'une résolution d'une et aux conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

Chapitre III.- Gérance - Réunion du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) et remplacer le(s) gérant(s).

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Art. 9. Réunion du Conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant au conseil de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le(s) membre(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés gérants A ou gérants B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé par une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les douze mois après la clôture de l'exercice comptable précédent.

Art. 14. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts et celles tendant à la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la résolution, l'adoption des résolutions par écrit sur un exemplaire unique ou plusieurs exemplaires séparés aura le même effet que des résolutions prises en assemblée générale des associés.

L'associé unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique, qui sont prises dans le cadre du paragraphe ci-dessus, sont enregistrées dans des procès-verbaux ou établies par écrit.

Toute référence à des assemblées d'associés se reportera mutatis mutandis à une résolution passée par écrit dans la forme décrite ci-dessus.

Chapitre VI.- Année sociale - Comptes sociaux- Répartition

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) proportionnellement aux parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou toute autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires émises par la Société ont été souscrites par AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à.r.l. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 16 des présents Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2003.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille huit cent cinquante Euros (EUR 1.850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de nommer en tant que gérants, pour une période illimitée:

- Monsieur Lance Bosman, property developer, ayant son adresse professionnelle à Neumann Janos u. 1, H-1117 Budapest, Hongrie, en tant que gérant B;
- Mme Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant A; et
- Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange, en tant de gérant A.

2. Le siège social de la Société est établi au 61, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gammal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, vol. 141S, fol. 50, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

J. Elvinger.

(083081.3/211/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LIBRAIRIE CLAIR CHENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2003.

Signature.

(083083.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LIBRAIRIE CLAIR CHENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2003.

Signature.

(083087.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LIBRAIRIE CLAIR CHENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2003.

Signature.

(083091.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

AIRCOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9132 Schieren, 20, Op der Schlaed.
R. C. Luxembourg B 97.340.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeoise ayant son siège à Luxembourg.

2) MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., société de droit du Wyoming ayant son siège à Cheyenne dans l'Etat du Wyoming, Etats-Unis.

Toutes deux sont ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée et paraphée par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: AIRCOOL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Schieren - Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le management et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société a notamment pour objet la fabrication et le placement de machines et d'appareils pour la production du froid, d'installations frigorifiques, d'installations de conditionnement d'air, l'installation et l'exploitation d'ateliers de réparations pour tous les articles et appareils susmentionnés.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Titre II. - Capital social, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV. - Année sociale - Assemblées générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent le société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V. - Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur pour la durée de six ans:

- 1) M. Daniel Pechon, administrateur de sociétés, demeurant à L-9132 Schieren, Op Der Schlaed, 20.
- 2) M. René Herbiet, administrateur de sociétés, demeurant à B-1435 Corbaix, Rue Haute, 73.
- 3) M. Pierre Herbiet, administrateur de sociétés, demeurant à B-4560 Clavier, Sur les Montis, 2.

Monsieur Pierre Herbiet est nommé en qualité d'administrateur délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire pour la durée de six ans: La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à Op Der Schlaed, 20, L- 9132 Schieren.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 10, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

J. Elvinger.

(083080.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

PIKLIFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 4.987.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2003, réf. DSO-AI00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 4 novembre 2003.

Signature.

(903200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

EURO EQUIPMENT ELEVATOR EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 6.130.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2003, réf. DSO-AI00145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 6 novembre 2003.

Signature.

(903201.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

PLACOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 5.595.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2003, réf. DSO-AI00142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 15 novembre 2003.

Signature.

(903203.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

CERILLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.478.

1) M. Michele Florio, administrateur de société, ayant son domicile professionnel à I-20121 Milan, Via Sant' Andrea 10, a été nommé président du conseil d'administration.

2) Messieurs André Wilwert, diplômé ICHec Bruxelles, et Gérard Matheis, conseil économique, ayant leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués, chacun d'eux chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour CERILLY INVEST S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082883.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A.L.L., S.à.r.l, ADAMS LOGISTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.
R. C. Diekirch B 97.295.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Théo Adams, expéditeur, demeurant à B-3960 Bree, 9, Bruglaan,

Monsieur André Adams, transporteur, demeurant à B-3960 Bree, 14, Rorenweg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ADAMS LOGISTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., en abrégé A.L.L., S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Marnach.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'organisation logistique et d'affrètement de transports nationaux et internationaux.

La société a également pour objet toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en favoriser la réalisation.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à chacun de ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence, au prorata de leur participation dans le capital social, sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Théo Adams préqualifié, cinquante et une parts	51
Monsieur André Adams, préqualifié, quarante-neuf parts	49
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Théo Adams, préqualifié.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Adams, A. Adam, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2003, vol. 425, fol. 85, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2003.

U. Tholl.

(903209.4/232/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

SANIFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 57.370.

1) La société se trouve engagée:

- soit par la signature individuelle du président;
- soit par les signatures conjointes de deux administrateurs A;
- soit par les signatures conjointes d'un administrateur B et du président.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Dr. Gilda Gastaldi, médecin, née le 1^{er} août 1958 à Paria (Italie), domiciliée à Monte Carlo, 1, rue du Tenao (Monaco), administratrice A, présidente du conseil d'administration et administratrice-déléguée

M^e Fabio Gaggini, avocat, né le 6 mars 1956 à Gentilino (Suisse), ayant son domicile professionnel à CH-6901 Lugano, 10, via Somaini, administrateur A

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, administrateur B.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., R.C.S., B. 29.501, réviseurs d'entreprises avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour SANIFINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082886.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

BTU GEBZE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.338.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BTU BOSPHORUS HOLDINGS II, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at M & C Corporate Services, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on 'sociétés à responsabilité limitée', as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is BTU GEBZE, S.à.r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 23,750.- (twenty-three thousand seven hundred and fifty Euros), represented by 950 (nine hundred and fifty) issued shares, each of EUR 25.- (twenty-five Euros), distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

* 500 (five hundred) ordinary shares, each of EUR 25.- (twenty-five Euros), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;

* 450 (four hundred and fifty) redeemable shares, each of EUR 25.- (twenty-five Euros), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 9 (nine) classes of 50 (fifty) shares each.

Art. 9. Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10. The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

- The Class A Shares relates to the financial year ending on 31 December 2004 (hereafter referred to as «FY 1») and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2004 and ending on 31 December 2005;

- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as «FY 2»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2005 and ending on 31 December 2006;

- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as «FY 3»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;

- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as «FY 4»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;

- The Class E Shares relates to the financial year ending on 31 December 2008 (hereafter referred to as «FY 5»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2008 and ending on 31 December 2009;

- The Class F Shares relates to the financial year ending on 31 December 2009 (hereafter referred to as «FY 6»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2009 and ending on 31 December 2010;

- The Class G Shares relates to the financial year ending on 31 December 2010 (hereafter referred to as «FY 7»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2010 and ending on 31 December 2011;

- The Class H Shares relates to the financial year ending on 31 December 2011 (hereafter referred to as «FY 8»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2011 and ending on 31 December 2012;

- The Class I Shares relates to the financial year ending on 31 December 2012 (hereafter referred to as «FY 9»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2012 and ending on 31 December 2013;

d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 10, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 10, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.

e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole partner or of the partners adopted at an extraordinary general meeting of the partners as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

f) The redemption price of the shares (the «Share Redemption Price») shall be freely determined by agreement between the Company and the holders of the Class of Shares to be redeemed at the time of the redemption, provided, in the case where the Share Redemption Price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, that the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

g) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

h) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole partner or of the partners, adopted at the extraordinary general meeting of the partners at the unanimity of all the partners.

Art. 11. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners' decisions

Art. 15. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 19. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

Subscription - Payment

All the 950 (nine hundred and fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by BTU BOSPHORUS HOLDINGS II, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 23,750.- (twenty-three thousand seven hundred and fifty Euros) is as now at the disposal of the Company BTU GEBZE, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

BTU BOSPHORUS HOLDINGS II residing at M & C Corporate Services, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of the single manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

BTU BOSPHORUS HOLDINGS II, une société régie par le droit des îles Cayman, ayant son siège social à M & C Corporate Services, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Fondateur ici représenté par M. Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera BTU GEBZE, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes

opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. Art. sept.- Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 23.750,- (vingt-trois mille sept cent cinquante euros), représenté par 950 (neuf cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, réparties entre les types et classes de parts ci-après définies:

* 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ci-après mentionnées comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

* 450 (quatre cent cinquante) parts sociales rachetables, de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ci-après mentionnées comme les «Parts Sociales Préférentielles», elles-mêmes divisées en 9 (neuf) catégories de 50 (cinquante) parts sociales chacune.

Art. 9. Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.

Art. 10. Les droits et préférences des parts sociales émises par la Société sont établit comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement aux termes et conditions stipulés dans la présente clause, à savoir:

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe A se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004 (ci-après mentionné comme «FY 1») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2004 et se terminant le 31 décembre 2005;

- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme «FY 2») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2004 et se terminant le 31 décembre 2006;

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme «FY 3») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme «FY 4») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

- Les Parts Sociales de classe E se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 (ci-après mentionné comme «FY 5») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2008 et se terminant le 31 décembre 2009;

- Les Parts Sociales de classe F se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 (ci-après mentionné comme «FY 6») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2009 et se terminant le 31 décembre 2010;

- Les Parts Sociales de classe G se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010 (ci-après mentionné comme «FY 7») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2010 et se terminant le 31 décembre 2011;

- Les Parts Sociales de classe H se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 (ci-après mentionné comme «FY 8») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2011 et se terminant le 31 décembre 2012;

- Les Parts Sociales de classe I se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 (ci-après mentionné comme «FY 9») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 31 décembre 2013.

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 10 et, en cas des nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 10, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de rachat des Parts») sera librement déterminé par accord entre la Société et les détenteurs des Classes de Parts à racheter au moment du rachat, étant entendu que, au cas où le prix de rachat s'avère supérieur à la valeur nominale des parts à racheter, la Société ait réalisé des bénéfices ou dispose de réserves disponibles pour la distribution conformément aux comptes annuels approuvés du dernier exercice social clôturé de la Société ou, s'il échec, à un bilan intermédiaire de la Société établi à la date du rachat.

g) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

h) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Les 950 (neuf cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BTU BOSPHORUS HOLDINGS II, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 23.750,- (vingt trois mille sept cent cinquante euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société BTU GEBZE, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée

BTU BOSPHORUS HOLDINGS II demeurant au M & C Corporate Services, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, vol. 141S, fol. 49, case 1. – Reçu 237,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

J. Elvinger.

(083086.3/211/445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

T.J.D. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 4.994.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2003, réf. DSO-AI00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 15 novembre 2003.

Signature.

(903205.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

LUX-SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Diekirch B 5.949.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2003, réf. DSO-AI00149 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crendal, le 15 novembre 2003.

Signature.

(903206.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

GAP 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.356.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-eight day of November.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

GAP (BERMUDA) LIMITED, a Bermuda exempted company, having its registered office at Clarendon House, Church Street, Hamilton HM12, Bermuda,

represented by M^e Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Greenwich, U.S.A., on the 25th November 2003.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée» which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, and by the present articles of incorporation.

The Company initially comprises a single shareholder, owner of all the shares; the Company may at any time comprise several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of GAP 1, S.à r.l.

Art. 3. Object.

The objects of the Company are:

- to acquire or hold by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, manage, assign, pledge, exchange or otherwise, stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio; and

- to perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word, including without limitation to the generality of the foregoing, borrowing or lending money and carrying on the business of an investment and holding company.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or by a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors.

The Board of Directors may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in Luxembourg or abroad.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the Board of Directors until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

The registered office of the Company may be transferred abroad by resolution of the shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 6. Capital

The capital is set at fifteen thousand United States dollars (USD 15,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem, from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Transfer of shares

When the Company comprises a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares without having to comply with the formalities provided for by Article 1690 of the Civil Code.

When the Company comprises several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. The shares can be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

Art. 8. Management

The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») of two members who need not be shareholders of the Company, who shall act as a collegiate body.

The directors shall be elected by the shareholders for a period of maximum six years and they shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders

Art. 9. Procedures of meetings of the board

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the resolutions of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of urgency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. That notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram of each director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. In such case the meeting is deemed to have been held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if the two directors are present at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee of the other contracting party), such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 10. Minutes of meetings of the board

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to be decided by the shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the Board of Directors who may constitute committees deliberating under such terms as the Board of Directors shall determine. It may also confer special powers and mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. Binding signatures

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 13. Decisions and General meetings of the shareholders

The decisions of the shareholders shall be adopted in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions and the Board of Directors or its designee shall promptly send such text by registered letter to all the shareholders.

The written vote shall be expressed and returned to the Company within fifteen days following reception by each shareholder of the text of the resolution(s).

As long as the Company comprises one single shareholder only, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Quorum and majority

Unless provided differently by the articles of incorporation or by the law, no resolution is valid unless adopted by the shareholders representing more than one half of the Company's capital. If that condition is not met when the shareholders meet or are invited to vote in writing the shareholders shall be reconvened or invited a second time by registered letter to vote in writing, and the resolutions are duly adopted by majority vote irrespective of the percentage of capital represented.

As long as the Company comprises one single shareholder, articles 194 to 196 and article 199 of the company law do not apply.

Art. 15. Minutes

The resolutions of the shareholders, including those of the single shareholder, are documented in writing and recorded in a register to be kept by the Board of Directors at the Company's registered office. The votes in writing of the shareholders and the powers-of-attorney remain attached to these minutes.

Art. 16. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 17. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account shall be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the vote thereon.

Art. 18. Appropriation of profits

From the annual net profits of the Company five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the Company.

The shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors, declare dividends from time to time.

The Board of Directors is empowered to pay interim dividends.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and at such places and times as it may determine.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend into the currency of their payment.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 19. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. Governing law

All matters not provided for by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the laws of Luxembourg.

Subscription and payment

M^e Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the appearing company GAP (BERMUDA) LIMITED by virtue of the above referred proxy, then states to subscribe in the name of and on behalf of the said company for the five hundred (500) newly issued shares and further declares in the name and on behalf of the appearing company to pay up entirely in cash each such new share.

Proof of that payment has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,700.- EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, immediately adopted the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of directors of the Company and to appoint the following to serve for a period of three years:

Mr Thomas J. Murphy, comptable, residing in 10 Sylvan Road, Darien, CT 06820 U.S.A.

Mr Christopher G. Lanning, juriste, residing in 62 W. 91st Street, Apt 4, New York, NY 10024, U.S.A.

2. Resolved to set the registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le vingt huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GAP (BERMUDA) LIMITED, une société exemptée des Bermudes ayant son siège social à Clarendon House, Church Street, Hamilton HM12, Bermudes,

représentée par Maître Jacques Loesch, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Greenwich, U.S.A., le 25 novembre 2003,

Laquelle procuration signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins des formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en vertu des pouvoirs susénoncés, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; la Société peut à toute époque comporter plusieurs associés, par suite notamment de cession de parts ou de création de nouvelles parts.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de GAP 1, S.à r.l.

Art. 3. Objet

L'objet social de la Société est:

- d'acquérir ou détenir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que de transférer par vente, ou autre cession, gérer, gager, échanger ou autres, des actions, valeurs mobilières, bons, obligations, titres de créance et autres valeurs de toutes sortes, et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille, et
- d'exécuter tout ce qui touche à son objet dans le sens le plus large du terme, en ce compris notamment, emprunter ou prêter de l'argent ainsi qu'entreprendre les activités d'une société d'investissement et d'une société holding.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où il le jugera utile.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise.

Le siège social pourra être transféré à l'étranger par une décision des associés, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Cession de parts sociales

Lorsque la Société comporte uniquement un seul associé, l'associé unique peut librement céder ses parts sociales sans devoir justifier des formalités prévues par l'article 1690 du Code civil.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts au moins du capital social.

Art. 8. Administration

La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil d'Administration») composé de deux gérants, associés ou non, qui agiront en tant qu'organe collégial.

Les gérants sont élus par les associés pour un terme de 6 ans au plus et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans raison et remplacé par décision des associés.

En cas de vacance d'un poste de gérant pour cause de décès, démission ou autrement, les gérants restants pourront élire, à la majorité des voix, un gérant pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Procédure des réunions du conseil

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des associés et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie ou télégramme ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion. Dans ce cas, la réunion sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si ses deux gérants sont présents à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents à telle réunion.

Au cas où un gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité de gérant ou fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) ce gérant ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des associés.

Une décision écrite signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou en son absence par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 11. Pouvoirs du conseil

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux que la loi réserve expressément à l'assemblée générale des associés). Tout pouvoir non expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du Conseil d'Administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil d'Administration. Il peut également déléguer tout pouvoir et des mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tout directeur et employé, et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signatures autorisées

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Décision et assemblée générale des associés

Les décisions des associés sont adoptées en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter; lequel sera envoyé dans les meilleurs délais par le Conseil d'Administration à tous les associés par lettre recommandée.

Le vote écrit sera exprimé et retourné à la Société endéans un délai de quinze jours suivant la réception par tous les associés du texte de la ou des résolutions.

Aussi longtemps que la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Quorum et majorité

Sauf disposition contraire des statuts ou de la loi, les résolutions seront valables si adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si cette condition n'est pas remplie lorsque les associés se réunissent ou sont invités à voter par écrit, les associés seront reconvoqués ou invités une deuxième fois par lettre recommandée à voter par écrit, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité sans tenir compte du quorum de représentation du capital.

Tant que la Société ne comporte qu'un associé unique, les articles 194 à 196 et l'article 199 de la loi ne s'appliquent pas.

Art. 15. Procès-verbaux

Les décisions des associés, ainsi que celles de l'associé unique, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le Conseil d'Administration au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés par écrit ainsi que les procurations leurs seront annexées.

Art. 16. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Bilan

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, le Conseil d'Administration dresse un inventaire des actifs et passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes seront soumis à l'associé unique ou, suivant le cas à la collectivité des associés pour approbation.

Tout associé ainsi que son mandataire peut prendre, au siège social de la Société, communication des documents comptables, endéans une période de quinze jours précédant la date déterminée pour le vote d'approbation.

Art. 18. Répartition des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société un pourcentage de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fond de réserves tel que requis par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social de la Société.

Les associés sur recommandation du Conseil d'Administration, détermineront comment il sera disposé du solde restant du profit annuel net et pourront, sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Le Conseil d'Administration a compétence pour distribuer des acomptes sur dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises décidées par le Conseil d'Administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prendre une décision finale quant aux cours applicables pour traduire les montants des dividendes en la devise de leurs paiements.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des associés.

Art. 19. Dissolution et liquidation

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Loi applicable

Toutes les matières qui ne seront pas réglées par les présents statuts devront être réglées conformément aux lois luxembourgeoises.

Souscription et Paiement

Maître Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de la Société comparante GAP (BERMUDA) LIMITED, en vertu de la procuration susmentionnée déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société à cinq cents (500,-) parts sociales nouvellement créées et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en espèces la totalité des parts sociales.

Preuve de cette libération en espèces a été apportée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à 1.700,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants de la Société est fixé à deux (2) et sont nommés pour une période de trois (3) ans les personnes suivantes:

M. Thomas J. Murphy, comptable, residing in 10 Sylvan Road, Darien, CT 06820 U.S.A.

M. Christopher G. Lanning, juriste, residing in 62 W. 91st Street, Apt 4, New York, NY 10024, U.S.A.

2. Le siège social de la société est fixé à 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 54, case 7. – Reçu 125,06 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 décembre 2003.

P. Decker.

(083199.3/206/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LA CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, Dechensgaard.

R. C. Diekirch B 94.123.

Assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2003

Ordre du jour: Changement de siège social

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue au siège de la société.

Etaient présents:

Monsieur Jiang Yi-Da

Monsieur Xu Xiao Jiang

Monsieur Chang

Tous les associés étant présents, le capital est entièrement représenté.

Il a été décidé à l'unanimité d'établir le siège social de la société à partir du 25 décembre 2003 à l'adresse suivante:

L-9217 Diekirch, Dechensgaard 8

Pour la S.à r.l.

J. Yi-Da

Gérant

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2003, réf. DSO-AL00065. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903155.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2003.

LEXPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 69.248.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

D. C. Oppelaar.

(083038.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LEXPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 69.248.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

D. C. Oppelaar.

(083037.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LEXPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 69.248.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

D. C. Oppelaar.

(083040.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

BTU ADAPAZARI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.336.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BTU BOSPHORUS HOLDINGS I, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at M & C CORPORATE SERVICES, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is BTU ADAPAZARI, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 23,750 (twenty-three thousand seven hundred and fifty Euros), represented by 950 (nine hundred and fifty) issued shares, each of EUR 25 (twenty-five Euros), distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

* 500 (five hundred) ordinary shares, each of EUR 25 (twenty-five Euros), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;

* 450 (four hundred and fifty) redeemable shares, each of EUR 25 (twenty-five Euros), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 9 (nine) classes of 50 (fifty) shares each.

Art. 9. Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10. The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be, according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

- The Class A Shares relates to the financial year ending on 31 December 2004 (hereafter referred to as «FY 1») and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2004 and ending on 31 December 2005;

- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as «FY 2»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2005 and ending on 31 December 2006;

- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as «FY 3»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;

- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as «FY 4»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;

- The Class E Shares relates to the financial year ending on 31 December 2008 (hereafter referred to as «FY 5»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2008 and ending on 31 December 2009;

- The Class F Shares relates to the financial year ending on 31 December 2009 (hereafter referred to as «FY 6»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2009 and ending on 31 December 2010;

- The Class G Shares relates to the financial year ending on 31 December 2010 (hereafter referred to as «FY 7»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2010 and ending on 31 December 2011;

- The Class H Shares relates to the financial year ending on 31 December 2011 (hereafter referred to as «FY 8»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2011 and ending on 31 December 2012;

- The Class I Shares relates to the financial year ending on 31 December 2012 (hereafter referred to as «FY 9»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2012 and ending on 31 December 2013;

d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 10, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 10, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.

e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole partner or of the partners adopted at an extraordinary general meeting of the partners as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

f) The redemption price of the shares (the «Share Redemption Price») shall be freely determined by agreement between the Company and the holders of the Class of Shares to be redeemed at the time of the redemption, provided, in the case where the Share Redemption Price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, that the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

g) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

h) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole partner or of the partners, adopted at the extraordinary general meeting of the partners at the unanimity of all the partners.

Art. 11. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 15. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 19. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

Subscription - Payment

All the 950 (nine hundred and fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by BTU BOSPHORUS HOLDINGS I, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 23,750 (twenty-three thousand seven hundred and fifty Euros) is as now at the disposal of the Company BTU ADAPAZARI, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

BTU BOSPHORUS HOLDINGS I residing at M & C CORPORATE SERVICES, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of the single manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparait:

BTU BOSPHORUS HOLDINGS I, une société régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à M & C CORPORATE SERVICES, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera BTU ADAPAZARI, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux en-

treprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 23.750,- (vingt-trois mille sept cent cinquante euros), représenté par 950 (neuf cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, réparties entre les types et classes de parts ci-après définies:

* 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ci-après mentionnées comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

* 450 (quatre cent cinquante) parts sociales rachetables, de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ci-après mentionnées comme les «Parts Sociales Préférentielles», elles-mêmes divisées en 9 (neuf) catégories de 50 (cinquante) parts sociales chacune.

Art. 9. Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.

Art. 10. Les droits et préférences des parts sociales émises par la Société sont établit comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement aux termes et conditions stipulés dans la présente clause, à savoir:

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe A se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004 (ci-après mentionné comme «FY 1») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2004 et se terminant le 31 décembre 2005;

- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme «FY 2») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2004 et se terminant le 31 décembre 2006;

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme «FY 3») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme «FY 4») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

- Les Parts Sociales de classe E se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 (ci-après mentionné comme «FY 5») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2008 et se terminant le 31 décembre 2009;

- Les Parts Sociales de classe F se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 (ci-après mentionné comme «FY 6») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2009 et se terminant le 31 décembre 2010;

- Les Parts Sociales de classe G se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010 (ci-après mentionné comme «FY 7») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2010 et se terminant le 31 décembre 2011;

- Les Parts Sociales de classe H se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 (ci-après mentionné comme «FY 8») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2011 et se terminant le 31 décembre 2012;

- Les Parts Sociales de classe I se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 (ci-après mentionné comme «FY 9») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 31 décembre 2013.

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 10 et, en cas des nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 10, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de rachat des Parts») sera librement déterminé par accord entre la Société et les détenteurs des Classes de Parts à racheter au moment du rachat, étant entendu que, au cas où le prix de rachat s'avère supérieur à la valeur nominale des parts à racheter, la Société ait réalisé des bénéfices ou dispose de réserves disponibles pour la distribution conformément aux comptes annuels approuvés du dernier exercice social clôturé de la Société ou, s'il échet, à un bilan intermédiaire de la Société établi à la date du rachat.

g) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

h) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Les 950 (neuf cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BTU BOSPHERUS HOLDINGS I, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 23,750 (vingt-trois mille sept cent cinquante euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

BTU BOSPHERUS HOLDINGS I demeurant au M & C CORPORATE SERVICES, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003, vol. 141S, fol. 48, case 12. – Reçu 237,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

J. Elvinger.

(083092.3/211/446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 22.363.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes de la société TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A., se trouve à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie, et non à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, comme indiqué sur l'avis du 5 novembre 2002 et publié au Mémorial C n° 1788 du 17 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082882.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CMIL GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünwald.

R. C. Luxembourg B 26.542.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03000, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(082891.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

PILOT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.996.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 juin 2003

Conformément à l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Johan De-jans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082905.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

CONTINENTAL MOTOR INNS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünwald.
R. C. Luxembourg B 8.505.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL03050, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(082893.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

CABLE & WIRELESS GLOBAL BUSINESSES HOLDING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 63.921.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Signature.

(082895.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

CABLE & WIRELESS WESTERN HEMISPHERE LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.450.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Signature.

(082896.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

SPITFIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 décembre 2003

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & Co, Réviseurs d'entreprises, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082901.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

WELFAB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 97.341.

In the year two thousand three, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1) Mr Tom Donovan, advisor, residing at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.

2) Mrs Roisin Donovan, advisor, residing at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.

Both of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

BY-LAWS

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

1.1. A Luxembourg holding corporation (stock company «société anonyme») is governed by the present Articles and by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

1.2. The Corporation exists under the name of WELFAB INVESTMENTS S.A. Its name will always be preceded of followed by the word «holding» in order to precise and indicate its fiscal status.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Corporation, requesting expressly the Luxembourg pure holding 1929 status, is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

3.5. The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 4. Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital**Art. 5. Corporate Capital**

5.1. The subscribed corporate capital is set at Euro 2,000,000 (two million Euro), divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of EUR 100,- (one hundred Euro) each.

5.2. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

5.3. Each share is entitled to one vote.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The board authorized capital is set at Euro 10,000,000 (ten million Euro) which shall be, if any, represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a par value of EUR 100,- (one hundred Euro) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, from the incorporation's day dated November 28, 2003 and until November 28, 2008, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors

7.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

7.2. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

8.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

8.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

8.3. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

Art. 9. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 10. Delegation of Powers

10.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

10.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

10.3. The first person to which the daily management will be delegated may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Corporation

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by two of the directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers, or by the day-to-day manager alone, in the limits of such daily management.

Art. 12. Statutory Auditor

The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

Chapter IV.- General meeting

Art. 13. Powers of the General Meeting

13.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

13.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 14. Place and Date of the Annual General Meeting

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the registered office or at any place specified in the notice convening the meeting, on the first Monday of May at 11.00 a.m.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

Art. 15. Business Year

The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December.

Art. 16. Distribution of Profits

16.1. Subject to the law's restrictions, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

16.2. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation

The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law

For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws, and specially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the law of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at December 31st, 2004.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 20,000 shares as follows:

1) Tom Donovan	10,000 shares
2) Roisin Donovan	10,000 shares
Total:	20,000 shares

All these shares have been paid in by 25%, so that the sum of Euro 500,000 (five hundred thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Corporation WELFAB INVESTMENTS S.A., as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about EUR 22,500.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed in L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
- 2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2009:
 - a) Mr Tom Donovan, advisor, residing at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.
 - b) Mrs Roisin Donovan, advisor, residing at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.
 - c) Mr Igor Zorins, companies director, residing at p/k 300662-10527, Latvia, Riga Bauskas iela 56 Ukraine
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
JAWER (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.
- 4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Corporation to one or more of its directors.
- 5.- According to the right given by article 10.3., the meeting appoints as first day-to-day business manager of the Corporation Tom Donovan, prenamed, which will be able to bound the Corporation by its single signature, in the limits of the daily management as broad as possible, including all banking operations.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:**Pour les corrections voir version anglaise, merci**

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Tom Donovan, consultant, demeurant 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande.
- 2) Monsieur Charles Naper, Conseiller Financier, demeurant à Rathkenny House, Rathkenny, Co. Meath, République d'Irlande.

Tous deux sont ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme holding luxembourgeoise est régie par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

1.2. La Société existe sous la dénomination WELFAB INVESTMENTS S.A. Sa dénomination sera toujours précédée ou suivie du mot «holding», pour préciser et indiquer son statut fiscal.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 3. Objet

3.1. La société, qui sollicite expressément le statut de société holding pure au sens de la loi luxembourgeoise de 1929, a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à Euro 2.000.000,- (deux millions de Euros), divisé en 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de Euro 100,- (cent euros) chacune.

5.2. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital autorisé est fixé à Euro 10.000.000,- (dix millions de Euros), représenté le cas échéant par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de Euro 100,- (cent euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, à partir du jour de la constitution en date du 28 novembre 2003 et jusqu'au 28 novembre 2008 inclus, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 7. Conseil d'administration**

7.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

7.2. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

8.3. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs

10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

10.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs ou par l'administrateur-délégué seul, dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 12. Commissaire aux comptes

La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale**

13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai à 11.00 heures.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 15. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Répartition de bénéfices

16.1. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

16.2. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 17. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur, et spécialement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris son article 209, et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telles que modifiées.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 20.000 actions comme suit:

1) Tom Donovan	10.000 actions
2) Roisin Donovan	10.000 actions
Total:	20.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25% de sorte que la somme de Euro 500.000 se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société WELFAB INVESTMENTS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à EUR 22.500.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la Société est fixée à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009:

a) Monsieur Tom Donovan, consultant, demeurant 79, Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande

b) Madame Roisin Donovan, consultant, demeurant 79, Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande

c) Monsieur Igor Zorins, administrateur de sociétés, demeurant à p/k 300662-10527, Latvia, Riga Bauskas iela 56 Ukraine

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

JAWER (LUXEMBOURG) S.A., 5 rue de la Reine, 2418 Luxembourg.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10.3. des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la Société Monsieur Tom Donovan, prénommé, qui pourra engager la Société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 29, case 12. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

J. Elvinger.

(083077.3/211/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

LUXFIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 4.052.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2003, réf. DSO-AK00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 5 décembre 2003.

SOFIROM, S.à r.l.

Signature

(903194.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 décembre 2003.

ALEPH, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.857.

Notice is hereby given by the Board of Directors of ALEPH (the «Company») to the shareholders of the Company (the «Shareholders») that, as from February 3, 2004:

- The Service Agreement and the Investment Advisory Agreement entered into on November 18, 2002 between the Company and INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. will be terminated;
- INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. will cease its functions of Promoter, Investment Advisor, Custodian, Registrar and Transfer Agent, Corporate and Domiciliary Agent and Paying Agent of the Company;
- BANCA ARNER, a Swiss bank having its registered office 8, Piazza Manzoni, CH-6901 Lugano, will become the Promoter of the Company;
- CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg bank having its registered office 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, will become the Custodian of the Company, as well as the (i) Domiciliary Agent, (ii) Registrar and Transfer Agent, (iii) Administrative Agent and (iv) Paying Agent of the Company;
- The Company will be advised by a new advisory company yet to be incorporated;
- Shares of the Company will be dealt on a weekly basis instead of a daily basis, the Valuation Day then being each Friday or, if any given Friday is not a bank business day in Luxembourg, the immediate next bank business day in Luxembourg;
- The investment objectives of ALEPH - BLUE STRATEGY and ALEPH - GLOBAL BONDS will be modified in order to, notably, allow ancillary investment by the former in bonds or fixed income assets and by the later in equity assets;
- The Registered Office of the Company will be transferred to 39, allée Scheffer, L-2520 (the «New Registered Office») where any subscription, redemption and/or conversion order shall be addressed;
- A new Prospectus, dated February 2004, will be issued and made available to investors, free of charge, at the New Registered Office.

Shareholders are further informed that all costs and charges related to the above transfer operations will be borne by the Company without prejudice of any right of the Company to claim reimbursement of all or part of these costs and charges from third parties.

Shareholders who do not agree with the above changes may redeem their Shares free from redemption fee or any charge until February 3, 2004.

(00003/755/33)

By order of the Board of Directors of the Company.

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.556.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 janvier 2004 à 10.00 heures, au siège social, 27 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

I (05383/000/22)

Le Conseil d'Administration.

CORTISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 janvier 2004 à 11.00 heures, au siège social, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (05385/000/23)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.586.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 12 novembre 2003 à 11.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 9 février 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (05402/755/15)

Le Conseil d'Administration.

DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 janvier 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (05386/000/21)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.232.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 21 janvier 2004 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2003;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2004;
4. Affectation du bénéfice;
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2003;
6. Nominations des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises;
7. Divers.

Pour les raisons d'organisation, nous serions obligés aux propriétaires d'actions nominatives désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, de bien vouloir manifester par écrit leur intention de prendre part au vote au moins cinq jours francs avant le 21 janvier 2004.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (05415/584/23)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.327.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 janvier 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 novembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05148/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MERCURY WORLD BOND FUND (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1010 Luxembourg, BP 1058.

R. C. Luxembourg B 23.040.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MERCURY WORLD BOND FUND («the Fund») will be held at 6D, route de Trèves, Senningerberg, Luxembourg at 11.00 a.m. on 20 January 2004 for the purposes of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Directors' and Auditors' reports.
2. To approve the financial statements for the year ended 31 August 2003.
3. To approve the proposal not to pay a dividend, as recommended by the Board.
4. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31 August 2003 and to approve their remuneration.
5. To re-elect Mr F Le Feuvre, Mr G Radcliffe, Mr J Reimnitz and Mr J-C Wolter as Directors.
6. To re-elect the Auditors.
7. To decide on any other business which may properly come before the meeting.

Voting:

Resolutions on the Agenda of the Annual General Meeting may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements:

In order to vote at the Meeting:

- the holders of Registered Shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy.
- Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Fund, to arrive not later than 17 January 2004. Proxy forms will be sent to registered Shareholders.

3rd December 2003.

I (05416/755/28)

The Board of Directors.

MERCURY WORLD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 23.040.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at 12 noon on 20th January 2004 at 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 26 November 2003 and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.
2. to approve the merger of MERCURY WORLD BOND FUND with MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS («MLIIF»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg upon hearing
 - the report of the Directors of MERCURY WORLD BOND FUND in relation to the Merger Proposal; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies, on the effective day as shall be decided by the extraordinary general meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Day»).
3. to approve that MLIIF shall issue to the shareholders of MERCURY WORLD BOND FUND without charge, registered Distributing (D) Shares¹ of Class A without par value of MLIIF - WORLD BOND FUND (the «New Shares») (including fractional shares), in accordance with the Merger Proposal, in exchange of the contribution of all assets and liabilities of MERCURY WORLD BOND FUND to MLIIF - WORLD BOND FUND, on the basis of the shareholders' register of MERCURY WORLD BOND FUND on the Effective Day.
4. to approve that the New Shares will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one Class A Distributing (D)¹ share of MLIIF - WORLD BOND FUND for each share they own of the MERCURY WORLD BOND FUND being merged.

The New Shares will, on the Effective Day, be issued at a price corresponding to the net asset value per share of MERCURY WORLD BOND FUND prevailing on the Effective Day.
5. to take note that as from the Effective Day, all assets and liabilities of MERCURY WORLD BOND FUND shall be transferred to MLIIF into its World Bond Fund and for accounting purposes the operations of MERCURY WORLD BOND FUND will be considered as accomplished for the account of MLIIF - WORLD BOND FUND.
6. to take note that as a result of the Merger, MERCURY WORLD BOND FUND shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

7. to take note that the shareholders of MERCURY WORLD BOND FUND shall automatically be registered in the share register of MLIIF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of MERCURY WORLD BOND FUND.
8. to accept that as from the Effective Day, shares of MLIIF - WORLD BOND FUND attributed to shareholders of MERCURY WORLD BOND FUND shall in all respects have the same rights as those in MLIIF - WORLD BOND FUND issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
9. Miscellaneous.

¹ to receive Class A Non-Distributing Shares or Class A Distributing (M) Shares, contact the Investor Service Centre or your local representative.

The extraordinary general meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items 1) to 8) on the agenda of the extraordinary general meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Proxies should be returned to the Transfer Agent, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg or The Investor Service Centre, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg by no later than Friday 16th January 2004.

MERCURY WORLD BOND FUND

The Board of Directors

I (05417/755/51)

PLEIADE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 42.619.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg, 2, place de Metz, le mercredi 14 janvier 2004 à 9.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport de gestion, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels au 30 septembre 2003, affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

Au Grand-Duché le Luxembourg à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

En Suisse, à la BANQUE SCS ALLIANCE S.A., Genève.

En France, à la C.I.C. SECURITIES, Paris.

En Espagne, à la BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO, Santander.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

II (05352/755/29)

Le Conseil d'Administration.

VERNEL SECURITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 46.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 janvier 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 décembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05263/696/14)

Le Conseil d'Administration.

CONTRACTA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 janvier 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2003.
4. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (05163/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

FOCAL POINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.528.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 15 septembre 2003 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 janvier 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (05286/755/16)

Le Conseil d'Administration.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 janvier 2004 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'Assemblée Générale du 21 novembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ces points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (05149/795/17)

Le Conseil d'Administration.
